

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Août 2014 à 20h00

Président : M. DUSSART

Etaient présents : Ms CANDELIER, JEUNIAUX, PROCHWICZ, RICHARD, CAPRON, GAUDIERE, CARRE, POURNY, GUY, Mmes ISEBE, HENNON, LEFEBVRE.

Etaient absents excusés : M CARON, excusé.

Mme COURTEAUX, excusée, ayant donné une procuration de vote à M JEUNIAUX.

Secrétaire de séance : M JEUNIAUX

Date de Convocation : 11 Août 2014

Date de la séance : 21 Août 2014

Affichée le : 28 Août 2014

Ordre du Jour :

I) L'ajout d'une délibération

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération concernant :

- L'encaissement d'un chèque de l'EDF : remboursement d'un trop versé sur l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'ajout de cette délibération.

II) Approbation du compte rendu du 30 Juin 2014

M Marc CAPRON : Page 3, le Conseil Général ne prend plus en charge le coût du transport des enfants vers la piscine. Sans autre remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

III) Délibérations :

✓ Décision modificative n°4 : Achat et inscription budgétaire d'une sonorisation

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'acheter une nouvelle sonorisation suite à l'effraction et vol dans le local des vestiaires du football fin juin.

Proposition d'achat pour un montant de 1 643.40€ auprès de la Ste FL Sonorisation

Montant total de 1 643.40€ TTC prélevé en investissement au 2312 op 113

Affecté en Investissement au C 2188 op 26.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents, l'achat et l'opération d'ordre citée ci-dessus.

20h10 : Arrivée de M POURNY

✓ Décision modificative n°5 : Achat et inscription budgétaire d'une horloge à l'église

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le devis de la Ste HUCHEZ concernant la fourniture et la pose d'une horloge neuve à l'église pour un montant TTC de 4 310.40€.

Proposition d'achat pour un montant de 4 310.40€ auprès de la Ste HUCHEZ avec la possibilité d'effectuer une programmation des heures de sonnerie des cloches.

Montant total de 4 310.40€ TTC prélevé en investissement au C2312 op 113

Affecté en Investissement au C 2188 op 25

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents, l'achat et l'opération d'ordre citée ci-dessus.

✓ Encaissement d'un chèque : Remboursement de la sonorisation

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite au vol de la sonorisation, les Assurances Mutuelles de Picardie ont remboursé la facture de la sonorisation pour un montant de 1 643.40€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents l'encaissement du chèque de 1 643.40€ des Assurances Mutuelles de Picardie concernant le remboursement du matériel de sonorisation.

✓ GRDF : Convention d'hébergement des équipements de télé relève des compteurs gaz

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du projet de la convention d'hébergement du compteur communicant GRDF sur la commune déterminant les conditions d'installation et d'hébergement des équipements de télé relève des compteurs gaz de la commune. Le relais se situera sur le toit de la salle communale.

La convention est conclue pour une durée initiale de 20 ans à compter de son entrée en vigueur et sera reconduite tacitement par périodes successives de 5 ans chacune dans les mêmes conditions.

Conditions financières : GRDF s'engage à régler une redevance annuelle forfaitaire de 50.00€ HT par site équipé en contrepartie de l'hébergement des équipements techniques.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents la convention d'hébergement des équipements de télé relève avec GRDF et autorisent le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

✓ Création des ateliers : Choix des fournisseurs

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les propositions d'achat de bâtiment modulable d'environ 15m2 afin de créer un lieu de vie pour le personnel technique.

-Devis Ste ALGECO pour un montant de 13 700.00€ HT soit 16 440.00€TTC, module neuf.

-Devis Ste TOUAX pour un montant de 6845.00€ HT soit 8214.00 €TTC, module reconditionné.

Présentation du devis de la Ste DIEU, charpente et couverture dans le respect du Plan Local d'Urbanisme pour un montant de 4 792.00€ HT soit 5 750.40€ TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des présents le choix des fournisseurs suivants :

- Ste TOUAX pour un montant de 6 845.00€ HT soit 8214.00€TTC pour le bâtiment modulable

- Ste DIEU pour un montant de 4 792.00€ HT soit 5 750.40€ TTC pour la couverture

Considérant que ces travaux sont en application de l'article R 421-17 du code de l'urbanisme, soumis au préalable au dépôt d'une déclaration préalable.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des présents d'autoriser le Maire à déposer cette déclaration préalable et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

✓ Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) : Parcelles AH 68

Monsieur le Maire donne lecture de la DIA envoyée par Maître QUEQUET MF, notaire à Saint Sauflieu (80) concernant la parcelle section AH n° 68 située au n° 89 rue de Conty à Vers sur Selle.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la parcelle nommée ci-dessus.

✓ Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) : Parcelles AD 79

Monsieur le Maire donne lecture de la DIA envoyée par Maître QUEQUET MF, notaire à Saint Sauflieu (80) concernant la parcelle section AD n° 79 située au n° 22 rue de Conty à Vers sur Selle.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la parcelle nommée ci-dessus.

✓ Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) : Parcelles AH 172

Monsieur le Maire donne lecture de la DIA envoyée par Maître CHABOT, notaire à (85220) COEX concernant la parcelle section AH n° 172 située au n° 30 rue du moulin à Vers sur Selle.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la parcelle nommée ci-dessus.

✓ Comité National Action Sociale (CNAS) Désignation d'un délégué élu et d'un délégué du personnel

Dans le cadre du CNAS, Comité National d'Action Sociale, un délégué du collège des élus et un délégué des agents doivent être nommés par l'assemblée délibérante.

Proposition de Jean-Luc JEUNIAUX, adjoint au maire, pour le collège des élus.

Proposition de Corinne DELEPINE, secrétaire, pour le collège des agents

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents la désignation de :

Jean-Luc JEUNIAUX, délégué du collège des élus

Corinne DELEPINE, délégué du collège des agents.

✓ Tarifs : Garderie du soir , Accueil de loisirs sans hébergement du mercredi après-midi et repas de la cantine du mercredi midi

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, la garderie du soir, initialement effectuée par l'association APEVB, est reprise par la commune, la gestion sera assurée par les PEP80.

Mme WATIN et Mme BEHAL prendront en charge les enfants pendant les Temps d'Activités Périscolaires de 15h57 à 16h42.

Une réunion trimestrielle aura lieu avec le président de la communauté de communes du canton de Conty pour faire le point sur les nouveaux rythmes scolaires.

Monsieur le Maire expose et donne lecture des propositions de tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi après-midi, du repas de la cantine du mercredi midi et de la garderie du soir à partir du 03 septembre 2014.

- Tarif de l'accueil de loisirs du mercredi après-midi : 4.50€
 - Prix du repas de la cantine : 4.40€
 - Tarifs de la garderie du soir : 1€ de 16h45 à 17h40 et 1.50€ de 17h40 à 18h30
- Toute heure commencée est due.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents les tarifs cités ci-dessus.

✓ Régie de recettes : Modification pour les produits de la garderie

Monsieur le Maire rappelle les termes des délibérations en date du 21 mai 1996 et du 27 mai 2003 autorisant la création d'une régie de recettes pour les produits des locations de la salle communale, de l'accueil de loisirs des repas de cantine. Monsieur le maire propose d'étendre la régie à l'encaissement des produits de la garderie.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents la modification de la régie pour l'encaissement des produits de la garderie.

✓ Percepteur : Autorisation permanente de poursuites en cas de non-paiement

En vertu de l'article 18 du décret 1246 du 07/11/2012 relatif à la gestion financière et comptable publique, les comptables publics sont chargés du recouvrement des produits fiscaux.

L'application Hélios permet l'automatisation du recouvrement des produits locaux, notamment la notification des actes de poursuites (mises en demeure, oppositions à tiers détenteurs et saisies).

Cette automatisation implique que soit donnée par l'ordonnateur une autorisation permanente pour ces actes, conformément à l'article R 1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'accorder une autorisation au bénéfice de Madame ASSIER, Percepteur en place depuis le 1^{er} Juillet 2014 pour la commune de Vers Sur Selle et ses budgets annexes.

✓ Percepteur : Autorisation permanente de l'indemnité de conseil et de confection de budget

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que :

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements public locaux,

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des présents :

De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
D'accorder l'indemnité de conseil au taux 100% par an
Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme ASSIER, Percepteur et sera attribuée à partir du 1^{er} juillet 2014.
De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires à compter du 1^{er} juillet 2014.

✓ Rectification : Erreur d'orthographe du nom de la commune

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que le nom de la commune n'est pas correctement orthographié.
Le nom de la commune s'écrit : VERS SUR SELLE et n'ont pas VERS SUR SELLES.
L'erreur du « S » date de 1919, suite à la guerre de 1914-1918.
Une requête peut être déposée auprès du Conseil d'Etat afin de rectifier le nom de la commune.
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, acceptent à l'unanimité des membres présents qu'une requête soit déposée auprès du Conseil d'Etat pour la rectification du nom de la commune.

✓ Encaissement d'un chèque : Remboursement d'un trop versé EDF

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la réception d'un chèque de 238.09€ en remboursement d'un trop versé pour l'éclairage public
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents l'encaissement du chèque de 238.09€ de l'EDF concernant le remboursement d'un trop versé pour l'éclairage public.

V) Informations Vers sur Selle

➤ Présentation de M DUSSART

- Accueil de Loisirs sans Hébergement du mois de juillet

L'Accueil de loisirs a reçu 92 enfants et s'est très bien déroulé. Un audit a eu lieu par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général afin de récompenser le travail effectué par un 3^{ème} parasol.

La commission prendra sa décision en septembre. L'obtention de ce 3^{ème} parasol valorise le travail d'Akima BEDROUNI, directrice du centre et de son équipe d'animateurs.

-Groupe scolaire

Pendant la période estivale, des travaux d'aménagement du local de rangement pour l'école et le centre de loisirs ont été effectués par l'agent communal.

- Salle communale

Nous avons reçu une demande d'occupation de la salle communale pour de la danse orientale. La réponse sera négative car il n'y a plus de créneau horaire disponible.

-Demande d'installation de cirque itinérant

Le cirque itinérant « Monde Merveilleux » demande la possibilité de s'installer dans la commune les 29 et 30 mai 2015 pour quelques représentations et s'engage à laisser le terrain propre en partant. La demande reçoit un avis favorable de la part des membres du conseil.

- Remerciements

De la part de M Christophe COULON, Président du groupe « Envie de Picardie » et conseiller régional concernant la délibération du 30 juin appelant à la sauvegarde de la région Picardie.

De la part de l'UFOLEP suite au championnat national cyclo sport des 4,5 et 6 juillet.

-Demande de subvention

Mme Barbara POMPILI, députée de la Somme, nous confirmera en octobre le montant de la participation financière pour l'achat et l'installation d'une structure de jeux pour enfants.

-Aménagement de la voirie

Un représentant de secteur travaux du Conseil Général est venu dans la commune et a constaté plusieurs problèmes tels que :

- L'état de la chaussée
- Carrefour du RD210, demande de faire un fossé
- Proposition d'un diagnostic sécurité routière avant la fin de l'année.

-Amiens Métropole

Une rencontre avec M Alain GEST, Président d'Amiens Métropole, a eu lieu le mercredi 13 Août. Les sujets abordés ont été les suivants :

- Problèmes d'entretien et de sécurité des voiries communautaires
- Problèmes liés aux transports des bus
- Quelles sont les obligations de la métropole
- Etat des lieux de la place de 8 mai
- Mise en place des fonds de concours (30%) sur les travaux
- Carrefour de la rue Dufour

VI) Questions diverses

Tour de table

✓ **M CANDELIER**

- Réunion sur le handicap

La loi du 11 décembre 2005, accessibilité en 10 ans, venant à échéance, il y a lieu de faire le point sur ce qui reste à mettre en place.

Une charte engageant les communes sera à signer pour le 31 décembre 2014 avec lettre d'intention d'un projet d'accessibilité des lieux publics.

- Réunion Amiens Métropole Secteur Ouest du 09 juillet

Des observations ont été émises sur les problèmes liés à l'entretien du terrain de football et les problèmes de voirie, trous dans la chaussée.

Au terrain de football, le grillage de la main courante a été remplacé ainsi que celui le long de la route.

Projets métropolitains

En octobre, la commission sport se réunira pour monter des dossiers de demande de subvention concernant de nouveaux projets.

La redéfinition des voiries métropolitaines est envisagée. M MERCUZOT, président de la commission finances, propose la mise en place de fonds de concours auprès des communes pour des travaux effectués par la Métropole.

En octobre un nouveau projet sportif métropolitain sera présenté.

- Incidents

Une fuite d'eau a été constatée au 55 rue de Conty, les services d'Amiens Métropole doivent intervenir pour effectuer la réparation.

Les riverains de la rue de Conty ont des problèmes de réception de téléphone depuis quelques semaines.

Il s'avère que c'est un problème de relais qui sera réglé le vendredi 22 août.

Nous sommes dans l'attente du matériel pour la réparation de l'éclairage public dans la rue du moulin.

✓ **M PROCHWICZ**

- Internet Téléphone

Pour le problème de téléphone, Mr DUVA m'a assuré d'un rétablissement dans les prochains jours.

- Fête du 14 juillet

La fête s'est bien déroulée, 90 convives au repas,. Les jeux picards, le défilé de lampions et feu d'artifice ont été appréciés.

- Entente Sportive de Vers sur Selle

Nouvelle organisation pour la prochaine saison avec 5 équipes inscrites. Rapprochement avec les communes de Plachy, Prouzel et Saleux pour les jeunes.

M CARRE prend la parole pour exprimer le soutien de la municipalité auprès du club de foot ainsi que de l'action menée auprès des jeunes.

- Fête du village des 4 et 5 octobre

La commission fête se réunira début septembre pour préparer l'organisation de la fête locale à la plaine de jeux.

- Ste IDEX Environnement

Le dossier d'épandage est consultable sur le site.

- Médiathèque

Une porte ouverte de la bibliothèque et du centre multimédia aura lieu courant octobre.

- Haut débit

Une nouvelle enquête aura lieu sur la commune.

✓ **M JEUNIAUX**

- Resto du Coeur

Nous avons reçu une demande de subvention de la part du président M COTREL, celle-ci sera étudiée lors de la prochaine réunion du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

✓ **M CAPRON**

- Réunion de l'ADEM

Compte rendu est en annexe et le dossier consultable en mairie.

- Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers du Sud Amiénois (SISA)

La réunion a eu lieu le 10 juillet, le compte rendu sera consultable en mairie

- Questions

La commune a un terrain de 1000 m2 qui est loué gratuitement à un agriculteur depuis longtemps.
Que faisons-nous de ce terrain ? Nous allons contacter l'agriculteur.

✓ **M CARRE**

- ESV Foot

Exprime son soutien auprès du club de football ainsi que de l'action menée auprès des jeunes.

- Achat de la parcelle de M PERET

Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de la part du notaire.

- Sécurité

Constate des problèmes de sécurité routière route de Conty et demande à nouveau une réunion publique avec la brigade de gendarmerie et les habitants du village.

- Aménagement du cadre de vie

Sollicite une nouvelle réunion de la commission afin de faire suite à celle du mois de mai.

- Syndicat de la rivière Selle

Un courrier sera envoyé en septembre concernant l'enlèvement d'arbres près de la rivière derrière les propriétés.

- Panneaux

Pose d'un panneau interdisant la circulation des 2 roues motorisées sur la Place du 8 mai.

✓ **M GUY**

- Aménagement

Lors de la réunion du 6 mai, la commission a émise des propositions d'aménagement sécurisé des espaces métropolitains, pose de caméras, barrières.

Nous attendons la visite de M GEST, nous lui soumettrons nos propositions dans l'attente de ses réponses concernant les aménagements des espaces métropolitains.

✓ **Mme LEFEBVRE**

- Réunions des commissions

Demande que les commissions se réunissent plus souvent pour un meilleur suivi des dossiers.
Rappelle certaines commissions n'ont pas élu leur président.

✓ **M RICHARD**

- Entretien de l'extérieur du village

Faire une information auprès des propriétaires leur demandant d'entretenir les extérieurs du village et voir la remise en état d'une haie chemin de dury.

✓ **Mme HENNON**

- Réunion des commissions

Souhaite des réunions plus fréquentes pour une meilleure participation.

Réunion de Conseil

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le 27 Octobre 2014

Sans autre question des membres du Conseil municipal, Monsieur le Président lève la séance à 23h20.